AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2010
FR0000131708-FS0633

30 septembre 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TECHNIP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 septembre 2014, la société Franklin Resources, Inc. (One Franklin Parkway, San Mateo, CA 94403-1906, Etats-Unis), agissant pour son compte et celui de ses affiliés[1], a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 septembre 2014, le seuil de 5% du capital de la société TECHNIP et détenir 5 738 725 actions TECHNIP[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 4,59% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions TECHNIP sur le marché.

[1] Franklin Ressources, Inc., une société de services financiers diversifiés, et ses affiliés, fournissent des services de gestion d'investissement et de conseil à leurs clients, sur une base globale.
[2] Dont 48 244 actions sous forme d'ADR.
[3] Sur la base d'un capital composé de 113 925 342 actions représentant 125 144 200 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.